

Ouagadougou, le 10 JUIL 2023

N°2023 0089 MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

La Directrice générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB) ex CISOPB, a l'honneur d'inviter les **candidat·e·s présélectionné·e·s sur les listes principales et sur les listes d'attentes** pour la bourse du **Royaume du Maroc** au titre de l'année académique **2023-2024**, à déposer le complément de leurs dossiers pour sélection finale par la partie marocaine.

En rappel, comme le précisait le communiqué N°2023-019/MESRI/SG/CIOSPB/DBAF du 17 avril 2023, les candidat·e·s admis·e·s au baccalauréat de la session de 2023 doivent remplir les conditions suivantes :

1- Conditions d'éligibilité

- ❖ Etre admis·e au premier tour ;
- ❖ **Candidat·e·s titulaires du baccalauréat C et D**, avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à :
 - 15/20 pour les classes préparatoires aux grandes écoles,
 - 16/20 pour les facultés de médecine,
 - 13/20 (BAC C) et 14/20 (BAC D) pour les autres filières ;
- ❖ **Candidat·e·s titulaires du baccalauréat E, F, GC, MVA, MAVELEC et Structure Métallique**, avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 13/20 ;
- ❖ **Candidat·e·s titulaires du baccalauréat G2**, avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 14/20.

2- Dossier complémentaire

Le dossier complémentaire doit comporter les pièces suivantes en deux (02) exemplaire :

1. une photocopie légalisée du passeport ;
2. une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
3. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
4. le bulletin du troisième trimestre ou du 2^{ème} semestre de la classe de terminale.

Les pièces ci-dessus citées doivent être numérisées et envoyées parallèlement par pièce à l'adresse : **secretariatdbaf@gmail.com** avec copie à l'adresse : **ciospbourse19@gmail.com**.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature pour la **sélection définitive** est fixée au **21 juillet 2023 à 14 H 30 mn.**

N.B :

- tout dossier incomplet est irrecevable.
- bien vouloir noter que toute orientation effectuée par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) est définitive et tout désistement entraine systématiquement la perte de la bourse marocaine.



La Directrice générale

Dre Lydia ROUAMBA

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon